



## **Succès de l'augmentation de capital du Groupe O2i pour plus de 2,7M€, contre 2,5M€ prévus initialement hors clause d'extension**

**Paris, le 1<sup>er</sup> août 2017** – Le Groupe *O2i* (Euronext Growth Paris : *ALODI* ; ISIN : *FR0010231860*) annonce le succès de son émission d'ABSA\* au prix unitaire de 1,40 euro avec maintien du DPS\*\*, qui s'est déroulée du 14 au 25 juillet 2017, pour un montant brut total de **2.741.134,20 €** (prime d'émission incluse) supérieur au montant de 2.532.225 € prévu initialement (émission de 1.808.732 ABSA), hors exercice de la clause d'extension.

Le groupe Prologue, conformément à son engagement, a souscrit 714.287 ABSA pour un montant total de 1.000.001,80€, portant sa participation dans le capital du Groupe O2i de 42,16% à 41,22%.

Pour Georges Seban, Président Directeur Général des groupes O2i et Prologue : « *Ce très beau succès souligne le soutien des principaux actionnaires du Groupe O2i qui ont massivement souscrit à cette opération et plébiscité ainsi la stratégie de croissance mise en place par Prologue depuis sa prise de contrôle il y a un peu plus d'un an. Cette opération offre au Groupe O2i des moyens financiers renforcés pour soutenir sa croissance interne et saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe.* »

### **Résultats de l'offre**

Au terme d'une période de souscription de 8 jours de bourse, la demande totale s'est élevée 1.957.953 ABSA dont 1.607.438 ABSA à titre irréductible et 350.515 ABSA à titre réductible.

Pour répondre à cette souscription supérieure aux 1.808.732 titres offerts initialement, le Groupe O2i a exercé à hauteur de 149.221 ABSA supplémentaires la clause d'extension prévue dans le cadre de cette opération, soit 8,25% du montant initial de l'émission, portant ainsi le nombre de titres finalement émis à 1.957.953 ABSA, soit un montant total brut d'émission de 2.741.134,20 €.

### **Règlement-livraison des ABSA**

Le règlement-livraison des ABSA aura lieu le 2 août 2017. Les bons de souscription d'actions (BSA) attachés aux actions émises seront détachés le 2 août 2017, à raison d'un (1) BSA par ABSA.

### **Caractéristiques des actions nouvelles**

Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions O2i existantes et admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris le 2 août 2017.

A l'issue du règlement-livraison, le capital social d'O2i sera constitué de 11.905.981 actions ordinaires, toutes admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (ISIN FR0010231860 – MNEMO : *ALODI*).

La dilution pour un actionnaire n'ayant pas participé à l'émission représente 16%.

### **Caractéristiques des BSA**

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

Les BSA donneront le droit de souscrire à des actions nouvelles O2i, à raison de deux (2) BSA pour une (1) action au prix d'exercice unitaire de 1,70 euro.

Les titulaires de BSA auront la faculté, à tout moment pendant une période de 5 ans à compter du 2 août 2017, soit jusqu'au 2 août 2022 inclus, de souscrire aux actions nouvelles par exercice des BSA.

Les BSA seront admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0013268042) à compter du 2 août 2017.

### **Cadre juridique de l'offre**

L'émission des ABSA, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été décidée par le conseil d'administration d'O2i, lors de sa séance du 21 juin 2017, en application de la délégation qui lui a été conférée par la 9<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juin 2017.

### **Suspension de la faculté d'exercice du droit à l'attribution d'actions O2i**

Il est précisé que la levée de la suspension d'exercice des OCA, des BSA et des BSAAR O2i sera automatique le lendemain du règlement-livraison des actions nouvelles O2i, soit le 3 août 2017.

### **Avertissement**

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission n'a pas donné lieu à un prospectus visé par l'AMF.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 10 juillet 2017 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

### **Facteurs de risque**

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits en page 14 du Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la société O2i, disponible sur le site internet de O2i, espace Investisseurs, rubrique « année 2016 ».

**\* ABSA: Actions à Bon de Souscription d'Action**

**\*\* DPS : Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires**

### **A propos d'O2i :**

Le Groupe O2i est présent dans 4 secteurs d'activité :

- La **formation IT et management** où il occupe le 2e rang sur le marché français avec plus de 2 000 programmes de stage dispensés dans 35 centres détenus en propre sur l'ensemble du territoire national (enseigne M2i) ;
- L'**ingénierie informatique** comprenant l'infogérance pour la production graphique, la distribution de matériel professionnel (O2i ingénierie) ;
- L'**édition de logiciels** pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle **adiict** ;
- La **conception** et l'intégration de **solutions d'impressions grands formats** (enseigne O2i Print).

**O2i est cotée sur Euronext Growth Paris / Mnémo : ALODI / Code ISIN : FR0010231860**

### **Contact investisseurs**

**O2i**

Benjamin ARRAGON

[communication@O2i.biz](mailto:communication@O2i.biz)